

Reçu en préfecture le 27/03/2023



ID: 093-229300082-20230327-2023_105-AR



ARRÊTÉ N° 2023_105

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. ROBIN MONNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉ DU PÔLE SOCIÉTÉ ET CITOYENNETÉ ET D'UNE PARTIE DU PÔLE RESSOURCES ET MOYENS DES SERVICES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-267 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Robin Monnier ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER. - Délégation permanente est donnée à M. Robin Monnier, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle société et citoyenneté et d'une partie du pôle ressources et moyens des services à la direction générale, à l'effet de signer tous actes, correspondances, délibérations, arrêtés, marchés, contrats divers, se rapportant à l'administration du département de la Seine-Saint-Denis et relatifs :

- au fonctionnement et à la programmation des collèges, à la formation universitaire et supérieure, à la recherche, aux affaires culturelles, à la jeunesse et au sport, aux archives et aux affaires européennes (dont les fonds européens) et internationales.
- aux bâtiments départementaux et à la logistique.
- en matière de gestion du personnel : les avertissements et les blâmes des agents de toutes catégories.



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230327-2023_105-AR

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2021-267 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Robin Monnier.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification un exemplaire du présent arrêté le

Robin Monnier

Date d'affichage du présent acte,

Date de notification du présent acte, le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire, le